

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 septembre 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme FAVIER - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - Mme BLETTY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. BERTHIER) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. ALLAERT - M. DUGOURD

OBJET

DE LA DELIBERATION

Année 2013 - Soutien financier de la Ville à des athlètes dijonnais - Contrats de partenariat

Monsieur Bekhtaoui, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 18 mars 2013, le Conseil Municipal a accordé une aide financière à trente-neuf athlètes dijonnais dans le cadre de contrats de partenariat.

Aujourd'hui, quatre Dijonnais, MM. Julien Vauchet, Quentin Mallégol, Rémi Bonnotte et Rhossetos Angeliniadis sollicitent, dans une démarche similaire, le soutien de la Ville, dont ils se proposent de véhiculer le nom et l'image dans chacune des compétitions auxquelles ils participeront en 2013.

MM. Julien Vauchet et Quentin Mallégol sont deux jeunes Dijonnais qui se sont qualifiés aux championnats du monde de scrabble francophone qui se dérouleront à Rimouski au Québec.

Respectivement lycéen et collégien à Dijon, ils ont honoré par leurs performances au championnat de France scolaire, au mois de mai à Lorient, le Scrabble Club Dijonnais dans lequel ils sont licenciés, et intégré ainsi l'équipe de France cadets-juniors.

M. Rémi Bonnotte a sollicité la Ville pour sa première participation à la mythique épreuve de marche athlétique qu'est le Paris-Colmar (440 km à la marche). Marcheur et entraîneur au Dijon Université Club, 5^{ème} du championnat de France du 50 km, 5^{ème} du championnat de France de Grand Fond, il a dû, hélas, sur décision du service médical de la course, stopper son effort à la mi-course. Cette expérience acquise cette année devrait lui servir pour les prochaines éditions.

M. Rhossetos Angeliniadis, paraplégique suite à un accident en compétition en 1999, a gardé, malgré son handicap, la passion de la compétition. C'est la raison pour laquelle, en 2012, il a mis au point un système de conduite qui lui permet de disposer d'un véhicule automobile sur mesure. Engagé en catégorie masters dans la Legends Cars Cup disputée sur sept meetings en Europe, il se distingue régulièrement parmi un peloton de pilotes valides, comme ce fut le cas au HistoRacing Festival organisé sur le circuit de Dijon Prenoix en avril 2013, avec une quatorzième place d'une course relevée et très disputée.

Il est proposé de réserver une suite favorable aux demandes de ces athlètes, en leur accordant une aide financière individuelle d'un montant de 500 € pour M. Mallégol et M. Vauchet, et de 1 000 € pour M. Bonnotte et M. Angeliniadis.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de confier à MM. Julien Vauchet, Quentin Mallégol, Rémi Bonnotte et Rhossetos Angeliniadis, dans le cadre de contrats de partenariat, la mission de promouvoir le nom et l'image de la Ville, et de leur accorder une aide financière individuelle d'un montant de 500 € pour M. Mallégol et M. Vauchet et de 1 000 € pour M. Bonnotte et M. Angeliniadis ;

2 - m'autoriser à signer les contrats à intervenir entre la Ville et ces quatre athlètes, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ